

PROVINCE DU HAINAUT.

Extrait du registre aux délibérations du
Conseil Communal de 7050 JURBISE.

ARRONDISSEMENT DE MONS.

COMMUNE DE JURBISE.

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

PRESENTS : MM. Nelis C., **Présidente** ;
Galant J., **Bourgmestre** ;
D'Haese-Leuridant M., Pelerieau J., Danneau F., **Echevins** ;
Mauroy-Moulin-Stalpaert P., Robette-Delputte F.,
Chanoine V., Delhaye J., Egels E., Decoster C.,
Leurident C., Wayembergh P., Ledoux C., Morclette C., **Conseillers** ;
Gillard S., **Directeur général**.
EXCUSES : Desmet-Culquin B., Hotton-Vanderbecq S., **Echevins** ;
Senecaut M., Caulier G., Dessilly V., Auquièrre E., **Conseillers**.

OBJET : Redevance sur les Life Cover proposés dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de Jurbise - Adoption

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique ;

Vu la Constitution en ses articles 41, 162 et 173 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu les dispositions légales en vigueur en matière de fiscalité communale ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 8 juillet 2021 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région Wallonne, à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté Germanophone, pour l'année 2022 ;

Attendu que la Commune de Jurbise a décidé d'intégrer dans son Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 une action relative à la mise à disposition de Life Box pour un meilleur accès des seniors à la santé et à la sécurité ;

Considérant la proposition du Collège communal en séance du 24 janvier 2022 d'ajouter à cette action 3.2.05 une variante destinée aux enfants porteurs d'un handicap et/ou d'une maladie souvent non décelable au premier contact (autisme, épilepsie, cécité, diabète, allergies, asthme...) ;

Vu la décision du Collège communal du 7 février 2022 de procéder à la commande de 20 Life Cover (10 petites et 10 grandes au montant total de 369 € TVAC) et de les proposer à la vente à tarif préférentiel aux parents jurbisiens qui en feraient la demande ;

Attendu qu'il est nécessaire de réglementer la tarification de ces Life Cover, de manière à pouvoir réclamer les frais engagés aux parents des enfants concernés ;

Attendu qu'il a été proposé, à cette occasion, de vendre les Life Cover à hauteur de 50% de leur valeur sur le marché ;

Attendu qu'en cas de rupture de stock, la Commune de Jurbise pourra, sur avis du Collège communal, recommander de nouvelles Life Cover auxquelles la présente redevance s'appliquera également (sauf augmentation du tarif d'achat auprès du fournisseur) ;

Considérant que la Commune de Jurbise a établi la présente redevance afin de se procurer les moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses missions de service public ;

Vu la communication du projet de redevance au Directeur Financier en date du 23 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 1^{er} avril 2022 et joint en annexe ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'établir au profit de la Commune de Jurbise, pour les exercices 2022 à 2025 inclus, une redevance communale sur la vente de Life Cover au prix coûtant, réduit de 50%.

Article 2 : D'imputer cette redevance aux parents domiciliés sur l'entité de 7050 Jurbise, sur demande introduite auprès de l'Administration communale.

Article 3 : De fixer les taux à la moitié du coût réel demandé par la société en charge de la production et livraison des Life Cover.

Article 4 : De percevoir les montants dus par les parents par virement bancaire, au moment de la demande, sur le compte de l'Administration Communale.

Article 5 : A défaut de paiement, de poursuivre les redevables par application de la procédure prévue à l'article L1124-40 § 1^{er} 1^o du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ou, dans l'hypothèse où les conditions d'application de cet article L 1124-40 § 1^{er} 1^o ne seraient pas remplies, devant les juridictions civiles. Le montant réclamé sera majoré des intérêts de retard au taux légal à dater de la mise en demeure. L'envoi d'un rappel simple fera l'objet de frais d'un montant de 5 € et 10 € pour l'envoi d'une mise en demeure, avant contrainte, par recommandé. Ces frais seront répercutés auprès du redevable.

Article 6 : Le traitement des données à caractère personnel nécessaire à la mise en œuvre du présent règlement se fera suivant les règles suivantes :

- Responsable de traitement des données : Commune de Jurbise ;
- Finalité du traitement : établissement et recouvrement de la redevance ;
- Catégorie de données : données d'identification, (...)
- Durée de conservation : la Commune s'engage à conserver les données pour un délai strictement limité à l'opération de vente de la Life Cover
- Données collectées et méthode de collecte : données d'identité – nom, prénom, adresse – collectées dans la perspective de la facturation, par écrit ou par téléphone

Communication des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du CIR92, ou à des sous-traitants de la Commune.

Article 7 : De fixer l'entrée en vigueur du présent règlement après accomplissement des formalités de la publication, faite conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement wallon, conformément à l'article L3131-1, §1, 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur Général,
(Sé) S. Gillard

La Présidente,
(Sé) C. Nelis

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur Général,
Stéphane GILLARD

La Bourgmestre,
Jacqueline GALANT

Note de synthèse :

Sur proposition du Collège communal, en complément de l'action Life Box menée depuis plusieurs années à destination des seniors, le Plan de Cohésion Sociale a fait l'acquisition de 20 Life Cover auprès de la société belge J4YOU, à destination des enfants à besoins spécifiques.

Cet outil se présente sous la forme d'une pochette qui peut être accrochée partout via des velcro (à la ceinture de sécurité, à un sac à dos, sur le cadre d'un vélo...). Elle contient une carte reprenant des données personnelles sur l'enfant à destination des services de secours :

- des informations médicales importantes (problèmes de santé, maladies indécélables au premier regard, allergies, handicap mental ou physique...)
- et une liste de personnes à contacter en cas d'urgence ou d'accident.

Il est proposé au Conseil d'adopter un règlement redevance afin de répercuter les coûts d'achat de ces Life Cover aux parents jurbisiens qui en feraient la demande.

Afin de favoriser l'accès à la santé et à la sécurité des enfants, conformément aux missions fixées dans le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025, ces outils seront cependant proposés à 50% de leur prix d'achat.

Sous réserve d'accord du Conseil communal et d'approbation par l'autorité de tutelle, les articles seront disponibles sur demande préalable introduite auprès du Plan de Cohésion Sociale, et après paiement sur le compte bancaire communal. Une fois la somme acquittée, le ou les articles pourront ensuite être retirés par les demandeurs directement auprès de l'Administration communale. Une communication sera réalisée à ce sujet via les réseaux communaux.